

Evaluation des compétences BACHELOR - PEC 2022

- intermédiaire
 finale

Lieu de période de formation pratique :

Nom de l'étudiant-e :

Année : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}Semestre : Automne
 PrintempsRépétition : oui non

Période du _____ au _____

Site de formation : HEdS HESAV

Commentaire général:

Suites à envisager:

Résultat :

Résultat :					
□ validé					□ non-validé
A	B	C	D	E	F
<input type="checkbox"/>					

Nombre d'heures d'absence finales (après compensation) : heures

Nombre d'accouchements réalisés durant cette PFP :

Echelle de notation

L'évaluation des prestations des étudiant-e-s est faite selon l'échelle de notation ECTS (European Credit Transfer System)

A = 6 = Excellent

B = 5.5 = Très Bien

C = 5 = Bien

D = 4.5 = Satisfaisant

E = 4 = Suffisant

Les crédits ECTS sont non acquis lors des notations suivantes :

F = <4 = Insuffisant

Signatures

Date et lieu : _____

Etudiant-e :

Praticien-ne – Formateur·rice :

Formateur·rice HES :

Evaluation des compétences

A. Rôle d'expert-e

En tant qu'expert-e-s, les sages-femmes conduisent les activités spécifiques à leur profession et assument, au sein du système socio-sanitaire, le leadership dans leur domaine de compétences. Dans ce cadre, elles/ils énoncent des jugements cliniques et prennent des décisions.

Compétence Ab1 :

Elles assurent la direction des soins dans leur champ professionnel et en assument la responsabilité afin de répondre aux besoins de la femme, de l'enfant et de la famille¹ dans la continuité, avec professionnalisme, respect et bienveillance durant les périodes de préconception, grossesse, accouchement, post-partum et allaitement.

Compétence Ab2 :

Elles prennent des décisions de façon autonome et réalisent sous leur entière responsabilité la pose de diagnostic et l'évaluation des risques. Elles mènent des actions propices au maintien, au soutien et/ou à la restauration de la santé, des processus physiologiques de la maternité² comme des autres étapes de la santé reproductive de la femme³ ainsi que de la construction de la famille sous leur entière responsabilité.

Compétence Ab3 :

Elles diagnostiquent les écarts de la norme durant la période de maternité de manière autonome et sous leur responsabilité. Elles sont responsables des actions et prescriptions qui elles mettent en place pour promouvoir, maintenir et restaurer la santé de la femme, enfant et famille.

Compétence Ab4 :

Elles identifient les processus pathologiques et les maladies pré-existantes chez la femme et l'enfant durant la maternité. Elles décident en autonomie des actions spécifiques dans leur champ d'expertise et assurent, en collaboration interprofessionnelle, des soins et des mesures thérapeutiques et palliatives.

Compétence Ab5 :

Elles détectent les situations d'urgence, priorisent, prescrivent, et initient les premières mesures de soins en autonomie pour la femme et l'enfant sous leur responsabilité et collaborent avec l'équipe interprofessionnelle.

Compétence Ab6 :

Elles développent en partenariat avec la femme et la famille, des pistes d'actions possibles qui favorisent les processus physiologiques dans les situations complexes et de vulnérabilité. Elles soutiennent la femme, l'enfant et la famille dans leur mise en œuvre.

Compétence Ab7 :

Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions à l'aide d'instruments validés.

Validé Non validé

Commentaires :

B. Rôle de communicateur·rice

En qualité de communicateurs et communicatrices, les sages-femmes favorisent une relation de confiance dans leur environnement et transmettent des informations de manière ciblée.

Compétence Bb1 :

Elles recourent à une communication professionnelle centrée sur la personne et orientée vers la résolution de problèmes. Elles renforcent l'autonomie et l'autodétermination de la femme et de la famille, clarifient ensemble les rôles de chacun et s'engagent pour une prise de décision partagée dans les situations périnatales.

Compétence Bb2 :

Elles maintiennent une communication efficace et de qualité dans les situations complexes en intégrant tous les partenaires, afin de garantir une prestation de soins optimale.

Compétence Bb3 :

Elles utilisent les outils de communication adaptés à la situation, emploient un langage compréhensible et recourent à des ressources humaines, didactiques et technologiques à bon escient afin de transmettre des informations pertinentes.

Validé Non validé

Commentaires :

C. Rôle de collaborateur·rice

En tant que collaborateurs et collaboratrices, les sages-femmes participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle.

Compétence Cb1 :

Elles pratiquent une collaboration interprofessionnelle avec les partenaires du système socio-sanitaire en tenant compte du champ d'expertise de chacun afin d'assurer des prestations de soins optimales pour la femme, l'enfant et la famille.

Compétence Cb2 :

Elles reconnaissent les interfaces, organisent et coordonnent des réseaux de soins avec la femme, la famille et les professionnels du système socio-sanitaire. Elles s'engagent à développer et à maintenir des relations égalitaires basées sur le respect et la solidarité.

Compétences Cb3 :

Elles adoptent, dans les situations conflictuelles, une posture proactive favorisant la résolution du conflit de manière constructive.

Validé Non validé

Commentaires :

D. Rôle de leader

En tant que managers, les sages-femmes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développant leur carrière professionnelle propre.

Compétence Db1 :

Elles organisent leur travail et établissent des priorités de manière autonome ; elles mobilisent et respectent leurs ressources et celles des collaborateurs.

Compétence Db2 :

Elles assurent la gestion des ressources logistiques, financières et administratives à leur disposition avec efficience, en tenant compte des différents contextes de pratique afin de garantir des soins optimaux pour la femme, l'enfant et la famille.

Compétence Db3 :

Elles documentent et analysent leurs prestations professionnelles de façon systématique en s'appuyant sur une pratique scientifiquement valide. Elles anticipent leurs prises en charge en intégrant leurs connaissances actualisées et leur expérience clinique afin d'assurer une haute qualité des prestations de soins en périnatalité.

Validé Non validé

Commentaires :

E. Rôle de promoteur·rice de la santé (Health Advocate)

En tant que promoteurs et promotrices de la santé, les sages-femmes s'appuient sur leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et la qualité de vie des femmes et des collectivités.

Compétence Eb1 :

Elles renforcent les compétences de la femme et de la famille et leur offrent les conditions nécessaires pour qu'elles puissent prendre la responsabilité de leur santé et celle de leurs enfants.

Compétence Eb2 :

Elles protègent et soutiennent des populations en situation de vulnérabilité durant la phase de périnatalité et défendent leurs intérêts.

Compétence Eb3 :

Elles s'engagent dans des programmes de promotion de la santé et de prévention adaptés à la femme, l'enfant, l'adolescent et la famille en tenant compte de l'environnement de vie et des spécificités de chacun.

Validé Non validé

Commentaires :

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

En tant qu'apprenant·e-s et formateurs et formatrices, les sages-femmes démontrent, de manière continue, un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation, la création et la diffusion de données probantes.

Compétence Fb1 :

Elles analysent et développent leur propre processus d'apprentissage et s'engagent à actualiser et accroître leurs savoirs tout au long de leur carrière. Elles intègrent les connaissances acquises dans leur pratique sage-femme.

Compétence Fb2 :

Elles encouragent le processus d'apprentissage de la femme, de l'enfant et de la famille, tout comme celui de leurs pairs, des autres professionnels et des personnes en formation.

Compétence Fb3 :

Elles transfèrent les résultats probants dans leur pratique en analysant la littérature professionnelle et scientifique de manière systématique et l'articulent à leur expérience clinique et en considérant les besoins de la femme, l'enfant et la famille.

Validé Non validé

Commentaires :

G. Rôle de professionnel·le

En tant que professionnel·le, les sages-femmes s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la femme et de la société, se forgent une éthique personnelle et une éthique partagée, et prennent soin de leur propre santé.

Compétence Gb1 :

Elles portent individuellement et collectivement un regard critique et réflexif sur la pratique professionnelle actuelle. Elles s'impliquent pour un positionnement, une réglementation et une représentation adéquats de la profession de sage-femme au sein du système socio-sanitaire et auprès du grand public.

Compétence Gb2 :

Elles prennent des dispositions pour garantir des prestations périnatales optimales. Elles écartent en argumentant les pratiques inappropriées et/ou dangereuses dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Compétence Gb3 :

Elles assurent la qualité de leurs prestations professionnelles quel que soit le contexte individuel et sociétal. Elles respectent le code de déontologie de la sage-femme et les droits de la femme, de l'enfant et de la famille.

Compétence Gb4 :

Elles prennent soin de leur propre santé et celle de leurs collègues et collaborateurs. Elles renforcent leur auto-efficacité professionnelle.

Validé Non validé

Commentaires :

¹ **Femme, enfant et famille** : cela inclut la femme (des ménarches à la ménopause), le fœtus, le nouveau-né, l'enfant jusqu'à la fin de la première année de vie, le/la partenaire, le couple, la famille et l'entourage proche de la femme.

² **La maternité/phase périnatale/périnatalité** inclut la période préconceptionnelle, la grossesse, l'accouchement, le post-partum à court, moyen et long terme, la rééducation et jusqu'à la fin de la première année de vie de l'enfant ou jusqu'au sevrage.

³ **La santé reproductive de la femme/période de fécondité** (des ménarches à la ménopause) inclut les étapes de la vie avec des changements de santé spécifiques à la femme.